



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
COMMISSION CENTRALE DES
ORGANISATIONS**

PROCES-VERBAL N°1 DU 16 OCTOBRE 2018

SAISON 2018/2019

Présents :

Jacques TARRACOR, Président

Alain De FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Claude GANFLOFF, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Yves MOLINARIO, Thierry MINSSEN

Excusés :

Adrienne EKAME, Alexandra FERREIRA, Tahuy CHHAN, Gildas THANGUY

Assistent :

Bertrand LEYS (représentant DTN), Nathalie LESTOQUOY (responsable du secteur sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS)

COUPE DE FRANCE JEUNES

Problèmes rencontrés en ce début de saison sur les Coupes de France Jeunes :

- Diffusion tardive de la composition des poules
- Difficulté d'accueil de poule composée à 4 équipes
- Difficulté de désignation d'arbitre par les CRA
- Déplacement trop importants sur le 1^{er} tour

Suite aux problèmes rencontrés, la CCS est d'accord pour ne plus faire de poule composée de 4 équipes. A l'avenir il faudra privilégier 1 ou 2 clubs exempts.

Avancer la date limite des engagements en Coupe de France Jeunes d'une semaine (soit le 15 septembre 2019).

Dans le cas où une catégorie aurait plus de 148 équipes engagées, un 8^{ème} tour sera mis en place. Par la même occasion le planning 2019/2020 tiendra compte d'éventuel 8^{ème} tour, il sera annulé si pas de besoin.

La CCS décide que l'équipe M17 masculine d'Ajaccio est repêchée pour le second tour de la compétition compte tenu de la diffusion tardive du tirage du 1^{er} tour et aux problématiques rencontrées pour la réservation d'avion pour son déplacement.

REPARTITION DES GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DE LA CCS/CCO

Voici les 8 groupes de travail répartis :

1 - ÉLITE & Nationale 2 (Championnats et phases finales) - rapporteur M. CLAUDE GANGLOFF assisté de M. BERTRAND LEYS, THIERRY MINSSSEN.

2 - Nationale 3 (Championnats et phases finales) - rapporteur M. JEAN-PIERRE MELJAC assisté de THIERRY MINSSSEN, JACQUES TARRACOR.

3 - BEACH (Coupes de France BEACH et finales CDF) - rapporteur Mme ADRIANNE EKAME assistée de Mme ALEXANDRA FERREIRA, GERALD HENRY, ALAIN DE FABRY.

4 - COUPES DE FRANCE JEUNES (tours éliminatoires & finales) y compris la nouvelle finale de Coupe de France M11 - rapporteur JACQUES TARRACOR assisté de M. JEAN-PIERRE MELJAC, M. YVES MOLINARIO, M. GILDAS THANGUY.

5 - COUPES DE FRANCE SENIORS (tours éliminatoires & finale fédérale) - rapporteur YVES MOLINARIO assisté de M. THIERRY MINSSSEN, M. JACQUES TARRACOR.

6 - VOLLEYADES (M15 & M13) - rapporteur JEAN-PIERRE MELJAC assisté de M. JACQUES TARRACOR, M. YVES MOLINARIO, M. GILDAS THANGUY, M. BERTRAND LEYS.

7 - VOLLEYADES (M17 & BEACH) - rapporteur GERALD HENRY assisté de M. CLAUDE GANGLOFF, Mme ADRIANNE EKAME et Mme ALEXANDRA FERREIRA.

8 - Aspects de la réglementation générale sportive & projets - rapporteur M. CLAUDE GANGLOFF (en charge des dossiers DAF à la Commission de Développement) assisté de M. JEAN-PIERRE MELJAC, M. ALAIN DE FABRY.

RECLAMATIONS

Réclamation n°1 : VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES 0319191

La CCS est dans l'attente de l'avis de la CCA.

Réclamation n°2 : SAINTE-MAXIME VOLLEY-BALL 0836446

La CCS a demandé des rapports complémentaires.

RPE COUPE DE FRANCE PRO

Coupe de France PRO :

M. De FABRY explique les difficultés de date qu'il y a au sein du planning de la LNV. Par conséquent il est décidé pour la saison 2018/2019 que les clubs LBM ne participent pas à celle-ci.

En revanche la CCS s'étonne que la composition des équipes qui participent à la Coupe de France Pro s'effectue sur la saison N-1.

Le RPE de la Coupe de France « Amateur 2017/2018 » prévoit que les quatre 1/2 finalistes sont qualifiés pour la coupe de France « Pro 2018/2019 ».

M. De FABRY va exposer le sujet au Bureau Exécutif du 20 octobre 2018.

Conformément à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 7 jours qui suivent sa réception.

Le Président CCS
Jacques TARRACOR

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY